Chaudières à gaz basse température

DTG 130





Notice d'utilisation

Sommaire

1	Symboles utilisés		3	
2	Re	ecommandations importantes	3	
	2.1 2.2 2.3	Aération	3 4 4	
3	Description		5	
		Chaudières		
4	Mi	ise en service	9	
5	Ar	Arrêt de la chaudière		
6	Er	n cas de dérangement	.10	

Nous vous félicitons d'avoir choisi un produit de qualité. Nous vous conseillons vivement de lire les instructions suivantes afin de garantir le fonctionnement optimal de votre appareil. Nous sommes persuadés qu'il vous donnera entière satisfaction et répondra à toutes vos attentes.

1 Symboles utilisés



Attention danger

Risque de dommages corporels et matériels. Respecter impérativement les consignes pour la sécurité des personnes et des biens.



Information particulière

Tenir compte de l'information pour maintenir le confort.

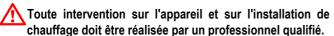


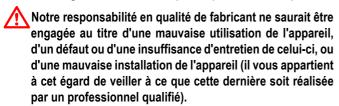
Renvoi

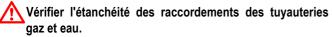
Renvoi vers d'autres notices ou d'autres pages de la notice.

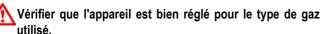
2 Recommandations importantes

Le bon fonctionnement de l'appareil est conditionné par le strict respect de la présente notice.









∧ F

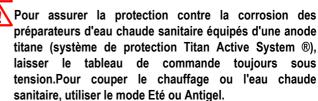
Respecter les polarités indiquées aux bornes : phase (L), neutre (N) et terre (1).



Vérifier régulièrement que l'installation est en eau et sous pression.



Risque de brûlure au contact direct du viseur de flamme.





Versions flux forcé : Vérifier le réglage du volet d'air.

2.1 Aération

2.1.1 Versions cheminée



Ne pas obstruer (même partiellement) les entrées d'air dans le local.

France : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme à la norme DTU 61.1 (P 45 204) et en particulier à l'instruction relative aux aménagements généraux (Cahier 1764 avril 1982).

Belgique: la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme à la norme NBN D51-003.

Allemagne: la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme à la norme VDI 2050 fiche 1 et aux autres réglementations locales en vigueur

Autres pays : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme aux normes en vigueur dans le pays.

2.1.2 Versions flux forcé

Il n'est pas nécessaire d'assurer une ventilation du local où est installée la chaudière. Il faut ventiler si présence de raccord mécanique sur le gaz.

20/02/09 - 300004561-001-C DTG 130

2.2 Entretien

- L'entretien, le nettoyage de la chaudière, le ramonage du conduit de fumées et du pot de purge doivent être effectués obligatoirement au moins une fois par an par un professionnel qualifié.
- Il est recommandé de souscrire un contrat d'entretien.
- Vérifier régulièrement le niveau d'eau de l'installation et le compléter s'il y a lieu en évitant une entrée brutale d'eau froide dans la chaudière lorsqu'elle est chaude. Si cette opération se répète plusieurs fois par saison, chercher la fuite et y remédier.

Ne pas vidanger l'installation, sauf en cas de nécessité absolue. Exemple : Absence de plusieurs mois avec risque de gel dans le bâtiment.

2.3 Adaptation à un autre gaz

■ Belgique:

Les opérations nécessaires pour passer d'un gaz à un autre doivent être effectuées par un technicien SERV'élite.

■ Autres pays :

Les opérations nécessaires pour passer d'un gaz à un autre doivent être effectuées par votre installateur.

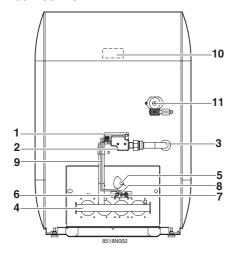
3 Description

3.1 Chaudières

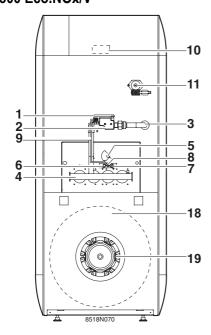
Les modèles présentés sont commercialisés dans les différents pays suivant le programme de vente de ceux-ci.

3.1.1 Versions cheminée

■ DTG 130 Eco.NOx



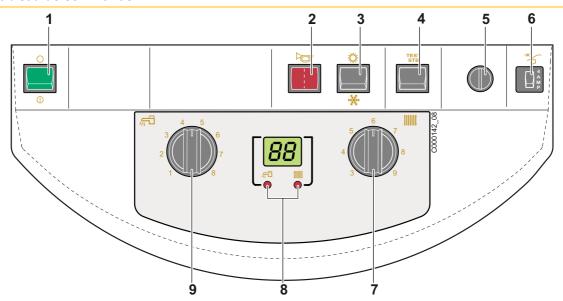
■ DTG 1300 Eco.NOx/V



- 1 Coffret de sécurité
- 2 Bloc de régulation gaz
- 3 Arrivée gaz
- 4 Brûleur
- 5 Viseur de flamme
- 6 Electrode d'allumage
- 7 Sonde d'ionisation
- 8 Brûleur d'allumage
- 9 Tube d'alimentation gaz du brûleur d'allumage
- 10 Thermostat anti-débordement de fumées
- 11 Doigt de gant
- 12 Manomètre
- 13 Circulateur de chauffage
- 14 Robinet de vidange
- 15 Soupape de sécurité
- 16 Vase d'expansion
- 17 Purgeur automatique
- 18 Préparateur d'eau chaude sanitaire
- 19 Bride de préparateur d'eau chaude sanitaire

3.2 Tableau de commande

3.2.1 Tableau de commande B

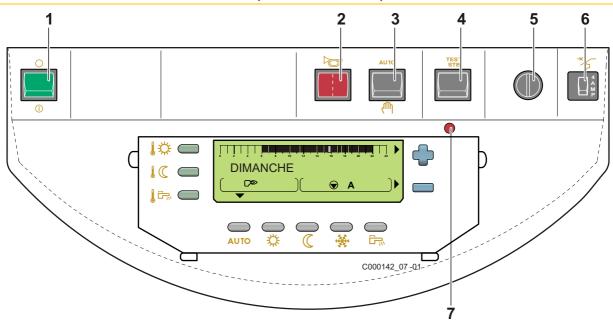


- 1 Interrupteur général Marche () / Arrêt ()
- 2 Bouton de réarmement + Voyant alarme
- 3 Interrupteur Eté 🌟 / Hiver 🔆
- 4 Bouton poussoir TEST STB
- 5 Thermostat de sécurité à réarmement manuel
- 6 Disjoncteur temporisé (4 A)
- 7 Thermostat de chaudière

Affichage des températures suivantes en alternance :

- Voyant |||||||| allumé : Température de l'eau dans la chaudière
 - Voyant 📻 allumé : Température eau chaude sanitaire
- 9 Thermostat d'eau chaude sanitaire

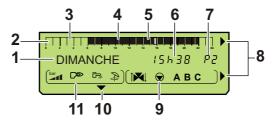
Composants électromécaniques



- 1 Interrupteur général Marche () / Arrêt ()
- 2 Bouton de réarmement + Voyant alarme
- 3 Interrupteur AUTO/ (III)
- 4 Bouton poussoir TEST STB

- 5 Thermostat de sécurité à réarmement manuel (110 °C)
- 6 Disjoncteur temporisé (4 A)
- 7 Témoin de fonctionnement



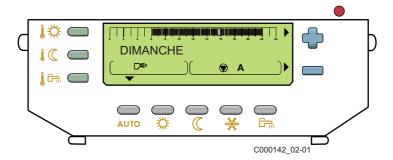


- 1 Affichage de texte et numérique
- 2 Barre graphique d'affichage du programme du circuit A, B ou C
- Zone claire : Période Chauffage à température réduite ou Chargement ballon non autorisé
- Zone foncée : Période Chauffage à température confort ou Chargement ballon autorisé
- 5 Curseur clignotant indiquant l'heure courante
- Affichage numérique (heure courante, valeurs réglées, paramètres, etc...)
 - Affichage du programme actif, P1, P2, P3, P4
- **7** ou
 - E : Régime Eté actif
- 8 Les flèches clignotent lorsque des valeurs de réglage peuvent être modifiées avec les touches + et -

- 9 Symboles de fonctionnement des circuits
- Ouverture de la vanne 3 voies
- Fermeture de la vanne 3 voies
- Pompe du circuit affiché en marche
- A, B, C Nom du circuit affiché
 - 10 Repère affiché au-dessus du mode de fonctionnement actif
 - 11 Symboles signalant l'état actif des entrées/sorties
- Brûleur en marche
- Pompe de charge ECS en marche
- Régime été
- Non disponible

20/02/09 - 300004561-001-C DTG 130

Touches accessibles lorsque le volet est fermé



Touches de réglage de la température

Tempér

Température confort

Température réduite

Permet de régler la température sélectionnée

Température eau chaude sanitaire

Touches de sélection des modes de fonctionnement

AUTO Fonctionnement selon le programme horaire

Marche forcée à température confort :

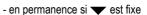


- jusqu'à minuit si ▼ clignote

- en permanence si vest fixe



Marche forcée à température réduite : - jusqu'à minuit si ▼ clignote



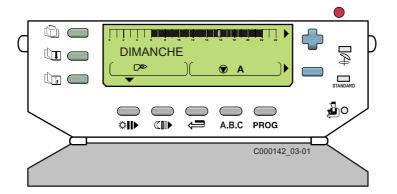


Mode Antigel

₽¥

Mode Chargement du ballon autorisé

Touches accessibles lorsque le volet est ouvert





Touche coupure "Eté" manuelle

Le chauffage est coupé et la production ECS est assurée. Les symboles \Longrightarrow et E sont affichés.

STANDARD

Touche programme "standard"

Réinitialisation de tous les programmes horaires.



Touche d'accès aux paramètres réservés à l'installateur

Touches d'accès aux réglages et mesures



Défilement des titres



Défilement des lignes

Retour à la ligne précédente

Touches de programmation



Ecriture (par 1/2 heure) de période Température confort ou Chargement ballon autorisé (zone foncée)



Ecriture (par 1/2 heure) de période Température réduite ou Chargement ballon non autorisé (zone claire)



Touche Retour

A, B, C

Touche de sélection du circuit à afficher

PROG

Touche de sélection du programme chauffage actif (P1, P2, P3 ou P4)

4 Mise en service



Seul un professionnel qualifié peut effectuer la première mise en service.

- **1.** Vérifier la pression d'eau dans l'installation. Faire un appoint d'eau si nécessaire.
- 2. Ouvrir le robinet gaz.
- Vérifier que le thermostat de sécurité n'a pas déclenché. Retirer le capuchon du thermostat de sécurité et enfoncer le bouton de réarmement à l'aide d'un tournevis.
- 4. Tableau de commande B :
 - Mettre l'interrupteur Eté/Hiver sur 🔆

Tableau de commande E/E1/D :

- Mettre l'interrupteur AUTO/գՈՈ sur AUTO.
- 5. Mettre l'interrupteur Marche/Arrêt sur ().
- 6. Le coffret de sécurité effectue son cycle d'allumage.

5 Arrêt de la chaudière

Mettre l'interrupteur Marche/Arrêt sur ().



Sur position Arrêt (), le préparateur d'eau chaude sanitaire équipé d'une anode titane n'est pas protégé contre la corrosion.

Précautions à prendre s'il y a risque de gel

Circuit de chauffage :

Utiliser un antigel bien dosé pour éviter le gel de l'eau de chauffage. A défaut, vidanger entièrement l'installation. Dans tous les cas, consulter l'installateur.

Circuit eau chaude sanitaire :

Vidanger le ballon et les tuyauteries d'eau sanitaire.

Précautions à prendre en cas d'arrêt prolongé (un an ou plus)

- Fermer le robinet d'arrivée gaz
- Faire ramoner soigneusement la chaudière et la cheminée.
- Fermer la porte de la chaudière pour éviter toute circulation d'air à l'intérieur.

6 En cas de dérangement

Vérifications à faire avant d'appeler l'installateur :

Le brûleur ne fonctionne pas :

- Coupure du thermostat de sécurité par surchauffe accidentelle.
 Vérifier que le thermostat de sécurité n'a pas déclenché. Pour redémarrer la chaudière, réarmer le thermostat de sécurité. Retirer le capuchon du thermostat de sécurité et enfoncer le bouton de réarmement à l'aide d'un tournevis. Refaire les opérations de mise en route. Appeler l'installateur.
- Versions cheminée :
 - Coupure du thermostat anti-débordement de fumées. En cas de débordement de fumées par l'antirefouleur, le dispositif de sécurité anti-débordement provoque une extinction du brûleur avec mise en attente du coffret de sécurité pendant 15 minutes (cet état est signalé par un clignotement du voyant d'alarme). Si ces interruptions se répètent, contacter l'installateur.

Le brûleur fonctionne, mais les radiateurs sont froids :

- Purger les radiateurs.
- Réaliser l'appoint d'eau du circuit primaire.
- Vérifier le bon fonctionnement de la pompe chauffage.
- S'il est souvent nécessaire de remettre de l'eau dans l'installation, contacter l'installateur.

Avant de signaler un défaut à l'installateur, relever les informations suivantes :

- Type du produit
- Année de fabrication
- Numéro de série
- Type de gaz utilisé

Ces indications se trouvent sur la plaquette signalétique collée sur la plaque frontale de la chaudière.

Garanties

Vous venez d'acquérir l'un de nos appareils et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez ainsi témoignée.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que votre appareil gardera d'autant plus ses qualités premières qu'il sera vérifié et entretenu réqulièrement.

Votre installateur et tout notre réseau restent bien entendu à votre disposition.

■ Conditions de garantie

Votre appareil bénéficie d'une garantie contractuelle contre tout vice de fabrication à compter de sa date d'achat mentionnée sur la facture de l'installateur.

La durée de notre garantie est mentionnée dans notre catalogue tarif.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'une insuffisance d'entretien de celui-ci, ou d'une mauvaise installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que cette dernière soit réalisée par un professionnel qualifié).

Nous ne saurions en particulier être tenus pour responsables des dégâts matériels, pertes immatérielles ou accidents corporels consécutifs à une installation non conforme :

- aux dispositions légales et réglementaires ou imposées par les autorités locales
- aux dispositions nationales, voire locales et particulières régissant l'installation
- à nos notices et prescriptions d'installation, en particulier pour ce qui concerne l'entretien régulier des appareils
- aux règles de l'art

Notre garantie est limitée à l'échange ou la réparation des seules pièces reconnues défectueuses par nos services techniques à l'exclusion des frais de main d'œuvre, de déplacement et de transport.

Notre garantie ne couvre pas le remplacement ou la réparation de pièces par suite notamment d'une usure normale, d'une mauvaise utilisation, d'interventions de tiers non qualifiés, d'un défaut ou d'insuffisance de surveillance ou d'entretien, d'une alimentation électrique non conforme et d'une utilisation d'un combustible inapproprié ou de mauvaise qualité.

Les sous-ensembles, tels que moteurs, pompes, vannes électriques, etc..., ne sont garantis que s'ils n'ont jamais été démontés.

■ France

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale stipulée aux articles 1641 à 1648 du Code Civil.

■ Belgique

Les dispositions qui précèdent concernant la garantie contractuelle ne sont pas exclusives du bénéfice le cas échéant au profit de l'acheteur des dispositions légales applicables en Belgique en matière de vices cachés.

■ Italie

La durée de notre garantie est indiquée sur le certificat livré avec l'appareil.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'une insuffisance d'entretien de celui-ci, ou d'une mauvaise installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que les opérations d'installation et d'entretien soient réalisées respectivement par un professionnel qualifié et par une société de service après vente).

Les droits établis par la Directive Européenne 99/44/CEE, transposée par le décret Législatif N° 24 du 2 février 2002 publiée sur le J.O. N° 57 du 8 mars 2002, restent valables.

■ Suisse

L'application de la garantie est soumise aux conditions de vente, de livraison et de garantie de la société qui commercialise nos produits.

Pologne

Les conditions de garantie sont indiquées sur la carte de garantie.

■ Russie

Les dispositions qui précèdent n'excluent en rien les droits du consommateur, qui sont garantis par la loi de la Fédération de Russie au sujet des vices cachés.

Les conditions de garantie et les conditions d'application de la garantie sont indiquées sur le bon de garantie.

La garantie ne s'applique pas pour le remplacement ou la réparation de pièces d'usure suite à une utilisation normale. Parmi ces pièces, on compte les thermocouples, les gicleurs, les systèmes de contrôle et d'allumage de la flamme, les fusibles, les joints.

Autres pays

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice le cas échéant au profit de l'acheteur des dispositions légales applicables en matière de vices cachés dans le pays de l'acheteur.

DE DIETRICH THERMIQUE S.A.S.







C€ 0085

DE DIETRICH REMEHA GmbH

www.dedietrich-remeha.de



Rheiner Strasse 151 D- 48282 EMSDETTEN +49 (0)25 72 / 23-5 +49 (0)25 72 / 23-102 info@dedietrich.de



NEUBERG S.A.

www.dedietrich-heating.com

39 rue Jacques Stas L- 2010 LUXEMBOURG & +352 (0)2 401 401

VAN MARCKE

www.vanmarcke.be



Weggevoerdenlaan 5 B- 8500 KORTRIJK \$\tilde{C}\$ +32 (0)56/23 75 11

DE DIETRICH

www.dedietrich-otoplenie.ru



Россия 109044 г. Москва ул. Крутицкий Вал, д. 3 корп. 2, оф. 35 7 +7 495 988-43-04 8 +7 495 988-43-04

dedietrich@nnt.ru ÖAG AG

www.oeag.at



Room 512, Tower A, Kelun Building 12A Guanghua Rd, Chaoyang District C-100020 BEIJING

DE DIETRICH

www.dedietrich-heating.com

© +86 (0)106.581.4017

+86 (0)106.581.4018 +86 (0)106.581.7056

+86 (0)106.581.4019 contactBJ@dedietrich.com.cn

AT

Schemmerlstrasse 66-70
A-1110 WIEN
+43 (0)50406 - 61624
+43 (0)50406 - 61569
dedietrich@oeag.at

WALTER MEIER (Klima Schweiz) AG

www.waltermeier.com



Bahnstrasse 24 CH-8603 SCHWERZENBACH & +41 (0) 44 806 44 24 Serviceline +41 (0)8 00 846 846 & +41 (0) 44 806 44 25 ch.klima@waltermeier.com

WALTER MEIER (Climat Suisse) SA

www.waltermeier.com

Z.I. de la Veyre B, St-Légier CH-1800 VEVEY 1 \$\varphi\$ +41 (0) 21 943 02 22 Serviceline +41 (0)8 00 846 846 \$\varphi\$ +41 (0) 21 943 02 33 ch.climat@waltermeier.com

AD001NU-AB

© Droits d'auteur

Toutes les informations techniques contenues dans la présente notice ainsi que les dessins et schémas électriques sont notre propriété et ne peuvent être reproduits sans notre autorisation écrite préalable.

Sous réserve de modifications.

20/02/09



